



Paris, le 27 juin 2016

L'ARNAQUE DU SIECLE : REFORME PPCR (PARCOURS PROFESSIONNEL, CARRIÈRE, RÉMUNERATION).

Le gouvernement a imposé, en s'appuyant sur un groupe de syndicats minoritaires dans la fonction publique (CFDT, UNSA, CFTC, CGC ...) une réforme statutaire qui présente de nombreux EFFETS DÉSASTREUX sur les possibilités futures de promotion, tout au long de la carrière des fonctionnaires.

L'objectif de cette réforme est de **ralentir fortement le rythme des promotions**, tout au long de la période d'activité. En contrepartie, **quelques points d'indice** sont accordés dont une partie est financée par **la baisse du régime indemnitaire**.

Mais le **ralentissement** du rythme des promotions sera **MASSIF**. Ce projet **« minoritaire »** (puisqu'il n'a pas été signé par une majorité d'organisations dans les 3 fonctions publiques) utilise en effet, pour ralentir les promotions tous les ressorts possibles :

- **Rétrogradation d'échelon** : la majorité des agents sera reclassée (lors de la mise en œuvre de cette réforme) à un échelon inférieur à celui détenu avant la réforme.
- **Rallongement de la durée des échelons,**

SNCD-FO
46, rue des Petites Ecuries – 75010 PARIS
Tél. : 09 63 43 59 87

MéI : sncd.siege@douane.finances.gouv.fr

- **Suppression envisagée de toute réduction de délai** dans l'échelon. *C'est donc la fin de l'attribution de mois (1, 2, 3) qui, quoiqu'on en dise, permettait de reconnaître l'investissement de certains agents (même si cela système était imparfait). Comme motiver les personnels dans la durée ?*
- **Diminution continue des taux de promotion de grade** (à l'intérieur des catégories A, B et C. Exemple : accès au TA d'IR3, d'IP1, etc.).
- **Diminution pluriannuelle des plans de qualification** afin de réduire fortement les promotions de corps (les listes d'aptitude et examens professionnels) de C en B et de B en A. L'objectif de cette réforme étant de bloquer, dans la grande majorité des cas, l'avancement des agents au sein de leur corps ou de leur catégorie.

Tout cela pour quelques points d'indice

Pour **démontrer l'enfumage**, il suffit de constater, par exemple, qu'un inspecteur qui se verrait retardé de 4 ans (rétrogradation + baisse des taux de promotion) pour sa promotion à IR3 perdrait environ 24000 euros net (à comparer avec un gain indiciaire proposé permettant de gagner quelques d'euros par mois, à terme).

CONSEQUENCES :

- 1) Le SNCD-FO, branche CADRES de l'USD-FO, dénonce cet accord minoritaire sur lequel s'appuie le gouvernement pour imposer son projet de ralentissement généralisé des progressions d'échelon et de grade tout au long de la carrière des agents.
- 2) L'USD-FO, pour contrer les aspects plus agressifs de ce projet, a présenté à BERCY et au ministère de la Fonction publique **un projet d'abaissement des plages d'appel à IR3 et à IP2 pour ne pas retarder les possibilités de promotion induites par la scandaleuse rétrogradation d'échelons que chacun va vivre.**

SNCD-FO
46, rue des Petites Ecuries – 75010 PARIS
Tél. : 09 63 43 59 87

Mél : sncd.siege@douane.finances.gouv.fr

MORALE de cette histoire.

Le plus étonnant n'est pas qu'un gouvernement aux abois, cherchant à réduire dans la durée les budgets consacrés aux personnels, ait cherché à imposer un tel projet.

Ce qui est parfaitement incompréhensible, c'est bien l'attitude de certains syndicats (CFDT, CFTC, UNSA, CGC) qui ont osé signer un tel accord qui légitime les ralentissements de carrière.

Mais comme toujours, l'USD-FO se bat pour défendre réellement les intérêts des agents (cf. ci-dessus) !!!

SNCD-FO

46, rue des Petites Ecuries – 75010 PARIS

Tél. : 09 63 43 59 87

Mél : sncd.siege@douane.finances.gouv.fr